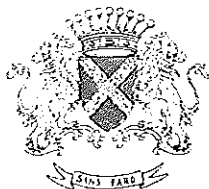


Séance du 8 SEPTEMBRE 2025



**COMMUNE
DE
PONT-A-CELLES**

Réf doc : CC/20250908-4

Présents :

M. Philippe KNAEPEN, Bourgmestre.
Mme Ingrid KAIRET-COLIGNON, Mme Amandine SAUTIER,
M. Philippe PIETERS, M. Emmanuel VAN LANDEGHEM,
Mme Marie DEMEURE, Échevin(e)s.
M. Romuald BUCKENS, Président du CPAS.
M. Luc VANCOMPERNOLLE, ~~M. Carl LUKALU~~, M. David
VANNEVEL, M. Thibaut DE COSTER, Mme Valérie ZUNE,
Mme Carine NEIRYNCK, M. Yvan MARTIN, Mme Séverine
SNAUWAERT, Mme Marie-France PHILIPPE, Mme Marie
RIQUET, M. Pierre MATHELART, Mme Séverine CONREUR,
Mme Anne DRUINE, Mme Charlotte PREVOT, M. Alexis
HELLIN, M. Adrien GODART, Mme Valérie LAUWENS, M.
Michel RADEMAKERS, Conseillères et Conseillers.
M. Gilles CUSTERS, Directeur général.

**AFFAIRES GENERALES : Titre de "Citoyen(ne) d'honneur de la commune de Pont-à-Celles" - Octroi -
Règlement - Approbation - Décision**

Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L1122-30 et L1122-32 ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2024-2030, notamment l'O.S.3.O.O.9 rédigé comment suit : "Créer un titre de "Citoyen d'honneur de la commune de Pont-à-Celles" pour des personnes ayant apporté une contribution notoire au mieux-vivre à Pont-à-Celles", et son Action 1 qui vise l'adoption du règlement communal relatif à cette politique ;

Considérant qu'il y a lieu de pouvoir décerner le titre de "Citoyen(ne) d'honneur de la commune de Pont-à-Celles" à des personnes qui ont apporté une contribution notoire au mieux-vivre à Pont-à-Celles, mais aussi plus largement à des personnalités pont-à-celloises qui ont particulièrement véhiculé l'image de la commune par leur talent, leur profession, leurs qualités morales ou intellectuelles, leur dévouement, leur palmarès, leur action prolongée pour le développement de la commune ou par un acte ponctuel remarquable ;

Considérant qu'il convient, à cet effet, d'adopter un règlement communal déterminant les critères et la procédure permettant de décerner ce titre honorifique ;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1

D'approuver le règlement communal relatif à l'octroi du titre de "Citoyen(ne) d'honneur de la commune de Pont-à-Celles", tel que repris ci-après.

Séance du 8 SEPTEMBRE 2025



**COMMUNE
DE
PONT-A-CELLES**

Réf doc : CC/20250908-4

Présents :

M. Philippe KNAEPEN, Bourgmestre.
Mme Ingrid KAIRET-COLIGNON, Mme Amandine SAUTIER,
M. Philippe PIETERS, M. Emmanuel VAN LANDEGHEM,
Mme Marie DEMEURE, Échevin(e)s.
M. Romuald BUCKENS, Président du CPAS.
M. Luc VANCOMPERNOLLE, ~~M. Carl LUKALU~~, M. David
VANNEVEL, M. Thibaut DE COSTER, Mme Valérie ZUNE,
Mme Carine NEIRYNCK, M. Yvan MARTIN, Mme Séverine
SNAUWAERT, Mme Marie-France PHILIPPE, Mme Marie
RIQUET, M. Pierre MATHELART, Mme Séverine CONREUR,
Mme Anne DRUINE, Mme Charlotte PREVOT, M. Alexis
HELLIN, M. Adrien GODART, Mme Valérie LAUWENS, M.
Michel RADEMAKERS, Conscillères et Conseillers.
M. Gilles CUSTERS, Directeur général.

**AFFAIRES GENERALES : Titre de "Citoyen(ne) d'honneur de la commune de Pont-à-Celles" - Octroi -
Règlement - Approbation - Décision**

**OCTROI DU TITRE DE "CITOYEN(NE) D'HONNEUR DE LA COMMUNE
DE PONT-A-CELLES" - REGLEMENT**

CHAPITRE I. PROFIL DES LAUREAT(E)S ET CONDITIONS

Article 1

Il est créé un titre de "Citoyen(ne) d'honneur de la commune de Pont-à-Celles".

Article 2

Le titre de "Citoyen(ne) d'honneur de la commune de Pont-à-Celles" a vocation à honorer des personnes qui ont apporté une contribution notoire au mieux-vivre à Pont-à-Celles, ou des personnalités pont-à-celloises qui ont particulièrement véhiculé l'image de la commune par leur talent, leur profession, leurs qualités morales ou intellectuelles, leur dévouement, leur palmarès, leur action prolongée pour le développement de la commune ou par un acte ponctuel remarquable.

Ce titre peut être octroyé à titre posthume.

Article 3

Le titre de "Citoyen(ne) d'honneur de la commune de Pont-à-Celles" peut être décerné à des personnalités issues de milieux économiques, culturels et artistiques, sociaux, patriotiques, sportifs, politiques ou autres.

Les personnalités issues des milieux politiques ne peuvent cependant pas être titulaire d'un mandat politique au moment du dépôt de la candidature visée à l'article 6.

Article 4

Les "Citoyen(ne)s d'honneur de la commune de Pont-à-Celles" doivent être ou avoir été domicilié(e)s dans la commune de Pont-à-Celles. Une dérogation au présent article est possible, mais doit être dûment motivée.

Article 5

Les "Citoyen(ne)s d'honneur de la commune de Pont-à-Celles" ne doivent pas avoir été privés de leurs droits civils et politiques.

Séance du 8 SEPTEMBRE 2025



**COMMUNE
DE
PONT-A-CELLES**

Réf doc : CC/20250908-4

Présents :

M. Philippe KNAEPEN, Bourgmestre.
Mme Ingrid KAIRET-COLIGNON, Mme Amandine SAUTIER,
M. Philippe PIETERS, M. Emmanuel VAN LANDEGHEM,
Mme Marie DEMEURE, Échevin(e)s.
M. Romuald BUCKENS, Président du CPAS.
M. Luc VANCOMPERNOLLE, M. ~~Carl~~ LUKALU, M. David
VANNEVEL, M. Thibaut DE COSTER, Mme Valérie ZUNE,
Mme Carine NEIRYNCK, M. Yvan MARTIN, Mme Séverine
SNAUWAERT, Mme Marie-France PHILIPPE, Mme Marie
RIQUET, M. Pierre MATHELART, Mme Séverine CONREUR,
Mme Anne DRUINE, Mme Charlotte PREVOT, M. Alexis
HELLIN, M. Adrien GODART, Mme Valérie LAUWENS, M.
Michel RADEMAKERS, Conseillères et Conseillers.
M. Gilles CUSTERS, Directeur général.

**AFFAIRES GENERALES : Titre de "Citoyen(ne) d'honneur de la commune de Pont-à-Celles" - Octroi -
Règlement - Approbation - Décision**

CHAPITRE II. PROCEDURE DE SELECTION ET D'OCTROI

Article 6

Le Collège communal ou un membre du Conseil communal peut proposer la candidature d'une personne physique afin qu'il lui soit octroyé le titre de "Citoyen(ne) d'honneur de la commune de Pont-à-Celles".

Article 7

Les candidatures proposées par un membre du Conseil communal visées à l'article 6 doivent être envoyées ou déposées à l'Administration, à l'attention du Collège communal, avant le 30 juin de chaque année.

Le dossier de candidature doit être constitué au minimum des éléments suivants :

- nom, prénom et coordonnées de la personne/des personnes qui dépose(nt) le dossier de candidature ;
- nom, prénom et le cas échéant coordonnées de la personne proposée dans l'acte de candidature ;
- un texte expliquant et détaillant l'action de la personne proposée et les motifs pour lesquels il est demandé de lui attribuer le titre de "Citoyen(ne) d'honneur de la commune de Pont-à-Celles".

Article 8

Une Commission, spécialement constituée à cet effet, se réunira pour examiner les candidatures reçues et établira un rapport d'analyse des candidatures, qui sera transmis au Conseil communal.

Cette Commission sera présidée par le(la) Bourgmestre et sera composée comme suit :

- les membres du Collège communal ;
- un représentant de chaque groupe politique du Conseil communal ne participant pas au Pacte de majorité.

Article 9

Dans le cadre de l'analyse des candidatures, la Commission visée à l'article 8 peut solliciter l'avis de toute personne ou association.

Séance du 8 SEPTEMBRE 2025



**COMMUNE
DE
PONT-A-CELLES**

Réf doc : CC/20250908-4

Présents :

M. Philippe KNAEPEN, Bourgmestre.
Mme Ingrid KAIRET-COLIGNON, Mme Amandine SAUTIER,
M. Philippe PIETERS, M. Emmanuel VAN LANDEGHEM,
Mme Marie DEMEURE, Échevin(e)s.
M. Romuald BUCKENS, Président du CPAS.
M. Luc VANCOMPERNOLLE, M. ~~Carl~~ LUKALU, M. David
VANNEVEL, M. Thibaut DE COSTER, Mme Valérie ZUNE,
Mme Carine NEIRYNCK, M. Yvan MARTIN, Mme Séverine
SNAUWAERT, Mme Marie-France PHILIPPE, Mme Marie
RIQUET, M. Pierre MATHELART, Mme Séverine CONREUR,
Mme Anne DRUINE, Mme Charlotte PREVOT, M. Alexis
HELLIN, M. Adrien GODART, Mme Valérie LAUWENS, M.
Michel RADEMAKERS, Conseillères et Conseillers.
M. Gilles CUSTERS, Directeur général.

**AFFAIRES GENERALES : Titre de "Citoyen(ne) d'honneur de la commune de Pont-à-Celles" - Octroi -
Règlement - Approbation - Décision**

Article 10

La Commission visée à l'article 8 décide par consensus.

Si ce dernier n'est pas atteint, un vote sera organisé à majorité simple. En cas de parité, la voix du(de la) Président(e) est prépondérante.

Article 11

Les candidatures retenues par la Commission visée à l'article 8 sont proposées au Conseil communal.

Préalablement à la décision du Conseil communal, la personne proposée au titre de "Citoyen(ne) d'honneur de la commune de Pont-à-Celles" doit donner son accord par écrit sur son éventuelle désignation. A défaut de celui-ci, la candidature ne sera pas proposée au Conseil communal.

Si la personne concernée est décédée, l'accord est donné par ses ayants droits, sauf impossibilité.

Article 12

Le Conseil communal octroie souverainement le titre de "Citoyen(ne) d'honneur de la commune de Pont-à-Celles".

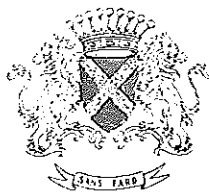
Le Conseil communal peut retirer le titre de "Citoyen(ne) d'honneur de la commune de Pont-à-Celles", en tout temps, par décision motivée.

CHAPITRE III. NATURE DU TITRE

Article 13

Les "Citoyen(ne)s d'honneur de la commune de Pont-à-Celles" reçoivent, après décision du Conseil communal, un certificat honorifique de "Citoyen(ne) d'honneur de la commune de Pont-à-Celles". Ce certificat honorifique est remis à l'occasion d'une cérémonie officielle organisée par la Commune.

Si la personne à qui le titre de "Citoyen(ne) d'honneur de la commune de Pont-à-Celles" est décerné, est décédée, le certificat honorifique est remis à un de ses ayants droit.



**COMMUNE
DE
PONT-A-CELLES**

Réf doc : CC/20250908-4

Séance du 8 SEPTEMBRE 2025

Présents :

M. Philippe KNAEPEN, Bourgmestre.
Mme Ingrid KAIRET-COLIGNON, Mme Amandine SAUTIER,
M. Philippe PIETERS, M. Emmanuel VAN LANDEGHEM,
Mme Marie DEMEURE, Échevin(e)s.
M. Romuald BUCKENS, Président du CPAS.
M. Luc VANCOMPERNOLLE, ~~M. Carl LUKALU~~, M. David
VANNEVEL, M. Thibaut DE COSTER, Mme Valérie ZUNE,
Mme Carine NEIRYNCK, M. Yvan MARTIN, Mme Séverine
SNAUWAERT, Mme Marie-France PHILIPPE, Mme Marie
RIQUET, M. Pierre MATHELART, Mme Séverine CONREUR,
Mme Anne DRUINE, Mme Charlotte PREVOT, M. Alexis
HELLIN, M. Adrien GODART, Mme Valérie LAUWENS, M.
Michel RADEMAKERS, Conseillères et Conseillers.
M. Gilles CUSTERS, Directeur général.

**AFFAIRES GENERALES : Titre de "Citoyen(ne) d'honneur de la commune de Pont-à-Celles" - Octroi -
Règlement - Approbation - Décision**

A défaut de pouvoir remettre ce prix lors de la cérémonie officielle organisée par la commune, le certificat honorifique est envoyé à la personne désignée ou, si elle est décédée, à un de ses ayants droit.

Article 14

Les "Citoyen(ne)s d'honneur de la commune de Pont-à-Celles" sont invité(e)s à toutes les cérémonies officielles organisées par la commune de Pont-à-Celles.

Article 15

Un Registre des "Citoyen(ne)s d'honneur de la commune de Pont-à-Celles" est créé, qui reprend :

- les noms et prénoms des "Citoyen(ne)s d'honneur de la commune de Pont-à-Celles" ;
- la date de la décision du Conseil communal octroyant le titre de "Citoyen(ne) d'honneur de la commune de Pont-à-Celles" ;
- le cas échéant, la date de la décision du Conseil communal retirant le titre de "Citoyen(ne) d'honneur de la commune de Pont-à-Celles".

Article 16

En cas de retrait du titre de "Citoyen(ne)s d'honneur de la commune de Pont-à-Celles" il est interdit à la personne qui en disposait, de s'en prévaloir.

Article 2

De transmettre copie de la présente délibération :

- au Directeur général ;
- au service Communication ;

Séance du 8 SEPTEMBRE 2025



**COMMUNE
DE
PONT-A-CELLES**

Réf doc : CC/20250908-4

Présents :

M. Philippe KNAEPEN, Bourgmestre.
Mme Ingrid KAIRET-COLIGNON, Mme Amandine SAUTIER,
M. Philippe PIETERS, M. Emmanuel VAN LANDEGHEM,
Mme Marie DEMEURE, Échevin(e)s.
M. Romuald BUCKENS, Président du CPAS.
M. Luc VANCOMPERNOLLE, ~~M. Carl LUKALU~~, M. David
VANNEVEL, M. Thibaut DE COSTER, Mme Valérie ZUNE,
Mme Carine NEIRYNCK, M. Yvan MARTIN, Mme Séverine
SNAUWAERT, Mme Marie-France PHILIPPE, Mme Marie
RIQUET, M. Pierre MATHELART, Mme Séverine CONREUR,
Mme Anne DRUINE, Mme Charlotte PREVOT, M. Alexis
HELLIN, M. Adrien GODART, Mme Valérie LAUWENS, M.
Michel RADEMAKERS, Conseillères et Conseillers.
M. Gilles CUSTERS, Directeur général.

**AFFAIRES GENERALES : Titre de "Citoyen(ne) d'honneur de la commune de Pont-à-Celles" - Octroi -
Règlement - Approbation - Décision**

- au service Secrétariat, pour publication conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Ainsi fait en séance, date que dessus.

PAR LE CONSEIL

Le Directeur général,
(s) Gilles CUSTERS

Le Président,
(s) Philippe KNAEPEN

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Directeur général,

Gilles CUSTERS

Le Bourgmestre,

Philippe KNAEPEN